

• AG DE L'AFCAM • LES ARBITRES AU CENTRE DE L'ACTION...

Le 1^{er} avril, et ce n'était pas un poisson, l'unatt participait à l'assemblée générale de l'AFCAM. L'AFCAM est l'Association française du corps arbitral multisport à laquelle la FFTT est affiliée via l'UNATT qui représente notre fédération. Au cours de cette AG, nous avons eu des informations importantes qui concernent tous les sports et bien sur le nôtre. Il nous a été communiqué une nouvelle loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Cette loi concerne également les arbitres, comme l'indique l'article 33 : « Les arbitres siègent dans les instances dirigeantes avec voix délibérative. » Si c'est le cas pour notre fédération, qu'en est-il des ligues et comités départementaux ?

« Art. L. 131-15-3.-Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de haut niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

« Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

« La part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25 % . »

Autre modification dans cette loi, dans l'article 38 qui limite le nombre de mandat des présidents à trois.

I.-Après le II de l'article L. 131-8 du code du sport, il est inséré un II ter ainsi rédigé :

« II ter.-Les statuts mentionnés au I du présent article prévoient que le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président ne peut excéder le nombre de trois. Cette limite s'applique aussi aux présidents des organes régionaux des fédérations mentionnées au présent article. »

II.-L'article L. 132-1 du code du sport est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les statuts de la ligue professionnelle prévoient que le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président de ligue professionnelle ne peut excéder le nombre de trois. »

Un autre élément à prendre en compte concernant la formation des arbitres, c'est le décret du 11 juin 2021. Que dit ce décret ? Chaque fédération organise la formation des arbitres, qui doit inclure une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Malheureusement, dans notre sport, nous avons connu la perte de certains de nos joueurs par des arrêts cardiaques. Ce complément de formation pourrait être utile pour apporter les premiers secours.

« Arbitres et juges

« Art. D. 211-101. – Chaque fédération agréée organise la formation des arbitres et juges intégrant, dans le respect des dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

« A l'issue de la sensibilisation, les arbitres et juges sont en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

« La possession par un arbitre ou juge d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge. »

Au cours de cette AG, il nous a été présenté une association, le Comité français du fair-play (CFFP). Cette association a pour mission de garantir l'égalité des chances et de combattre les discriminations des arbitres. Il est donc important de valoriser les actes de fair-play tout en condamnant les actes antisportifs pour l'application d'un sport sans violence. Retrouvez plus d'informations sur :

<https://www.crosif.fr/>

L'assemblée générale, c'est aussi l'occasion de remercier et de valoriser les actions de nos arbitres. Pour la FFTT, deux arbitres ont reçu le trophée de l'AFCAM.

Dans la catégorie élite **Robert VASSEUR**, et dans la catégorie espoir, **Corentin CAPELLI-COINETET**.

| **Pascal BERTRAND**



Robert VASSEUR



Corentin CAPELLI-COINETET

● CORENTIN CAPELLI-COINETET, UN AVENIR PROMETTEUR ●

Nul doute, le tennis de table fait partie des gènes de la famille Capelli Cointet. Le papa Philippe et la maman Karine ont débuté la pratique de ce sport dès leur plus jeune âge. Si l'aîné des fils, Clément, s'adonne au tir à l'arc, le cadet Corentin a emboîté le pas de ses parents dès l'âge de onze ans, en passant par la case apprentissage dans le club doubien de Bavans, situé à une dizaine de kilomètres de Montbéliard et de Sochaux, deux villes plus connues pour leur club de foot. La progression de Corentin s'est effectuée ensuite dans le club voisin de Seloncourt, puis de Danjoutin situé à la périphérie de Belfort, club dans lequel il joue en régionale 3, toujours avec l'envie de s'améliorer en étant assidu aux différents stages de formation proposés.

En 2016, le trio qui réside à Montenois décide de s'investir dans l'arbitrage. L'étape régionale est vite franchie. En 2018, le niveau national est tenté mais la maturité n'est pas encore tout à fait au rendez-vous. La tentative de 2020 sera couronnée de succès et Corentin devient arbitre national. Il honore de nombreux rendez-vous dans l'Hexagone avec les championnats de France minimes, benjamins, cadets, juniors, vétérans et handisport, début avril dernier au Creusot. Ayant dompté sa timidité, il s'impose par son sérieux et sa connaissance de sa discipline. Les responsables de la fédération ont décidé de le suivre attentivement afin de le faire encore progresser. L'objectif est le niveau international pour ce jeune pongiste prometteur.

Élève en classe de première professionnelle maintenance véhicule au lycée Germaine-Tillon de Montbéliard, Corentin est aussi passionné de mécanique etc'est en alternance qu'il poursuivra son cursus scolaire l'année prochaine.

Le 1^{er} avril, à Paris, j'ai eu la joie d'être désigné par la FFTT (Fédération Française de Tennis de Table) et de recevoir l'un des deux trophées décernés cette année dans sa discipline par l'AFCAM (Association française du corps arbitral multisports) lors d'une cérémonie qui a eu lieu dans les locaux du Comité national olympique et sportif français. En mai prochain, j'officierai lors des championnats du monde UNSS qui se dérouleront en Normandie avec toujours le même objectif : progresser pour gravir un nouvel échelon et non le moindre, l'international.



● L'HISTOIRE DE L'UNATT ●

(2^e partie)

Si le premier congrès, dit du renouveau, a eu lieu en 1992, L'UNATT a, en fait, été créée le 10 septembre 1988, à Montrouge, où se trouvait alors le siège de la FFTT. C'est d'ailleurs là que se tinrent les assemblées générales de 1989, 1990 et 1991 et celles entre les congrès de 1994 à 2005. Les congrès et assemblées générales ont, depuis 1992, effectué un vrai tour de France et ont été organisés dans diverses ligues de l'Hexagone comme en témoigne la liste suivante.

1992 • 1^{er} congrès à Migennes

1995 • 3^e congrès à Murolo

1999 • 5^e congrès à Charleville-Mézières

2003 • 7^e congrès à Noirmoutier

2006 • AG à Talence

2010 • AG à Neuville-en-Ferrain

2012 • AG à Dole

2014 • AG à Sin-le-Noble

2016 • AG à Rouen

2018 • AG à Rodez

2020 • Pas d'AG (Pandémie)

1993 • 2^e congrès à Saumur

1997 • 4^e congrès à Gradignan

2001 • 6^e congrès à Mittelwihr

2005 • 8^e congrès à Port-Barcarès

2008 • 9^e congrès à Beaufou

2011 • 10^e congrès à Douai

2013 • 11^e congrès à Argenton-l'Église

2015 • 12^e congrès à Tours (Parçay-Meslay)

2017 • 13^e congrès à Douai

2019 • 14^e congrès à Montmorillon

2021 • 15^e congrès à Montmorillon

À noter qu'en 2010, le congrès *devait* avoir lieu à Neuville-en-Ferrain, où le club local organisateur s'est désisté. Douai a été sollicité pour «sauver» le congrès. Le club local, avec Antoine Ratajski (Unattiste convaincu), l'hôtel Ibis-centre et son personnel ont tout fait pour la réussite de ce rassemblement. Qu'ils en soient remerciés encore une fois dans cet historique.

Note du rédacteur: un grand merci à Gérard Espie pour son aide précieuse.

Suite au prochain numéro

| Michel BOCQUET

PHOTOS DES ARBITRES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

32 arbitres régionaux • 16 arbitres nationaux • 5 juges-arbitres étaient présents du 16 au 18 avril à Saint-Dié-des-Vosges pour l'organisation de cette compétition.

Un remerciement particulier pour l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour l'excellent accueil réservé aux joueuses, joueurs et officiels.

Toutes les photos de cette compétition sont sur le site de la Ligue Grand Est:

<https://www.flickr.com/photos/lgett/albums/72177720298151824>



VOS CORRESPONDANTS PAR RÉGION

Hauts de France :
Yvon Joly : 06.88.29.03.12
yvonjoly@yahoo.fr

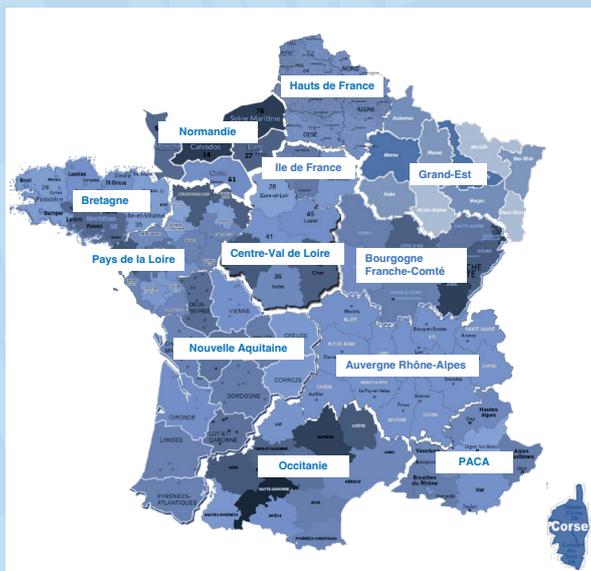
Normandie:
Daniel Chrétien : 06.41.88.47.89
Daniel.chretien@free.fr
François Cotard : 06.46.37.47.97
fcotard.fft@free.fr

Bretagne:
Alain Tricoire : 06.25.18.12.52
Alain.tricoire@wanadoo.fr

Pays de la Loire:
Loïc Piron : 06.69.71.69
le.piron@orange.fr
Philippe Bobillot : 06.82.05.94.30
philippebobillot@orange.fr

Centre-Val de Loire:
Alain Bastié : 06.95.29.75.23
Alain.bastie@free.fr

Nouvelle Aquitaine
Luce Gellibert : 06.48.58.70.39
luce.gellibert@laposte.net
Jean-Marc Guilloteau :
07.80.36.39.51
Jeanmarc.guilloteau@sfr.fr



Occitanie
Gérard Espié : 06.08.36.11.01
g.espie@orange.fr

PACA
Didier Langlumé : 06.20.45.76.95
Langlume.didier@gmail.com
Thierry Albertin : 06 18 49 26 39
thierryalbertin@free.fr

Auvergne Rhône-Alpes
Nathalie Paravy : 06.81.07.49.57
Nathalie.paravy@gmail.com

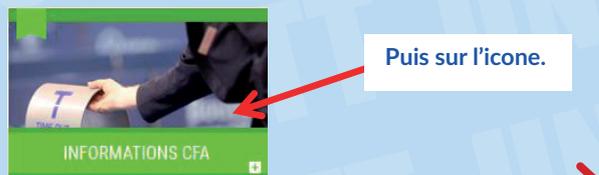
Bourgogne Franche-Comté
Michel Lemerrier 06.87.10.73.02
michel.lemerrier4@wanadoo.fr
Alain Bourgeot : 06.86.25.37.79
Alain.bourgeot@laposte.net

Grand-Est
Patrick Soilot : 06.71.40.77.48
p.soilot@wanadoo.fr

Ile-de-France
Christiane Demeillat :
06.63.62.88.47
Christiane.demeillat93@gmail.com

Corse
Gérard Espié : 06.08.36.11.01
g.espie@orange.fr

RETROUVEZ L'UNATT SUR LE SITE DE LA FFTT



DU NOUVEAU SUR NOTRE SITE!
Retrouvez la liste de vos correspondants régionaux et une rubrique « informations pratiques ».

TRIBUNE DES ARBITRES

Retrouvez ci-dessous les tribunes des arbitres de la Commission Fédérale d'Arbitrage

- 31/01/2020 Tribune n°7 janvier 2020
- 08/07/2019 Tribune n°6 juillet 2019
- 24/12/2018 Tribune n°5 décembre 2018
- 07/07/2018 Tribune n°4 juillet 2018
- 30/12/2017 Tribune n°3 décembre 2017
- 14/09/2017 Tribune n°2 septembre 2017
- 07/07/2017 Tribune n°1 juillet 2017

RETROUVEZ LE SITE DE L'UNATT

Enfin dans la page, cliquez sur ce lien. Une icone sera prochainement en ligne.



Rejoignez-nous sur **facebook**

www.facebook.com/UNATTFrance/
Président : Pascal BERTRAND • dimoitout@orange.fr
Adhérents : daniel.chretien14@free.fr
Boutique : boutique.unatt@gmail.com

MENTIONS LÉGALES ET COPYRIGHT :

UNATT • 3, rue Diéudonné Costes • BP 40348 • 75625 PARIS CEDEX 13